



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2022 N°67
7 novembre 2022

-Décisions du 28 octobre 2022 portant délégation de signature
du directeur général à la directrice territoriale

*mesures temporaires

P 2

*chômages et horaires

P 5

Direction territoriale Rhône Saône

-Décision du 21 octobre 2022 relative à la modification des jours de
chômages programmés pour la période du 1er janvier 2022
au 31 décembre 2022 (chômage modifié)

P 8

*écluse de Gamsheim Sas Ouest-1 prévu à partir du 31 octobre 2022

est décalé aux dates suivantes : du 14 novembre au 17 mai 2024 inclus.

*écluse de Gamsheim Sas Est-2 prévu du 31 août 2022 au 28 octobre 2022

est prolongé jusqu'au 10 novembre 2022 inclus

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la
voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME CECILE AVEZARD, DIRECTRICE TERRITORIALE RHÔNE SAÔNE
-Mesures temporaires-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment les articles L. 4312-3, L. 4241-3 et A. 4241-26,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,
Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 9 mai 2022 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône, en matière de mesures temporaires

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Rhône Saône, délégation est donnée à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône, à l'effet de signer dans la limite de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire prise en vertu de l'article 1 ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France tous les actes et documents tels que définis et selon les modalités prévues à l'article 1 ;

M. Olivier Norotte, directeur territorial adjoint ;
M. Bruno Vidal, secrétaire général ;
M. Eric Poirson, adjoint au secrétaire général et directeur des ressources humaines ;
M. Christophe Wendling, directeur des unités territoriales ;
M. Nicolas Chartre, responsable de la direction du développement ;

M. Steven Hall, responsable de la direction de la gestion durable ;
M. Patrice Barbiero, responsable du bureau d'exploitation et sécurité de la navigation à la direction de la gestion durable ;
Mme Aline Martin, chargée de modernisation de l'exploitation, appui astreinte et RSD ;
Mme Isabelle Vallance, chargée de domaine services à la navigation ;
M. Christophe Huot-Marchand, responsable de l'Unité territoriale d'itinéraire (UTI) canal du Rhône au Rhin ;
M. Marc Rigolier, adjoint au responsable de l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Jean Guillemot, responsable du pôle exploitation, du centre Dole et du centre PC à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Claude Chaniet, adjoint au pôle ingénierie à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Régis Francioli, responsable du pôle MSO à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Bruno Bedeaux, responsable équipes MSO de Besançon à Montbéliard à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Patrice Mottner, responsable exploitation du centre de Montbéliard à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Charles Figuereo, responsable exploitation centre Besançon à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Eric Vuillier, responsable ingénierie à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Vincent Thevenot, responsable du pôle domaine à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Alexandre Cour, responsable du pôle support à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Alexandre Anstett, technicien maintenance spécialisé HEA à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Claude Goguely, chef d'équipe PSC Dole à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Jérôme Quittard, responsable de l'Unité territoriale d'itinéraire (UTI) Petite Saône ;
M. David Jacques, responsable domaine et sécurité de la navigation de l'UTI Petite Saône ;
N., responsable adjointe de l'UTI Petite Saône ;
M. Julien Vieillard, responsable maintenance spécialisée du linéaire et exploitation de l'UTI Petite Saône ;
M. Michaël Bouillard, responsable adjoint maintenance spécialisée du linéaire et exploitation de l'UTI Petite Saône ;
M. Bernard Vandaele, responsable maintenance spécialisée des ouvrages de l'UTI Petite Saône ;
M. Hervé Pietrykowski, responsable ingénierie de proximité de l'UTI Petite Saône ;
M. Christophe Paquet, responsable du bureau des Affaires Générales et responsable QSE – matériel de l'UTI Petite-Saône ;
N., responsable de l'UTI Grande Saône ;
M. Laurent Malbrunot, responsable par intérim de l'UTI Grande Saône ;
M. Yannick Savoy, adjoint au responsable de l'UTI Grande Saône ;
M. Christophe Bievliet, chef d'équipe hydrographe à l'UTI Grande Saône ;
M. Philippe Mauger, responsable maintenance spécialisée et ingénierie des ouvrages à l'UTI Grande Saône ;
Mme Déborah Brouillon, responsable adjointe exploitation des ouvrages, gestion hydraulique et sécurité de la navigation à l'UTI Grande Saône ;
M. Serge Sahuc, responsable bathymétrie à l'UTI Grande Saône ;
N., chef d'équipe fonctionnel de l'atelier de Mâcon à l'UTI Grande Saône ;
M. Lionel Convert, responsable gestion domaniale à l'UTI Grande Saône ;
M. Cyril Rigollet, chef d'équipe gestionnaire véhicules, matériels hygiène et sécurité et déchets à l'UTI Grande Saône ;
M. Julien Vigoureux, chef d'équipe de l'atelier de Mâcon à l'UTI Grande Saône ;
M. Nicolas Bardin, chef d'équipe pôle bathymétrie à l'UTI Grande Saône ;
M. Sylvain Cierniak, chargé d'opération linéaire, travaux environnementaux et développement Mâcon à l'UTI Grande Saône ;
M. Frédéric Hérit, chef d'équipe des ateliers de Seurre et Chalon sur Saône à l'UTI Grande Saône ;

M. Sébastien Collard, responsable exploitation des ouvrages, gestion hydraulique et sécurité de la navigation à l'UTI Grande Saône ;
M. Eric Baron, responsable maintenance des linéaires, à l'UTI Grande Saône ;
M. Denis Desgranges, responsable adjoint maintenance des linéaires à l'UTI Grande Saône ;
M. Philippe Brunier-Coulin, chargé d'opération linéaire, travaux environnementaux et développement Chalon à l'UTI Grande Saône ;
M. Thomas Momber, responsable du Service Fluvial Lyonnais ;
M. Eric Tissier, adjoint au responsable du Service Fluvial Lyonnais ;
M. Thierry Sadonnet, responsable travaux – ingénierie, référent Saône du Service Fluvial Lyonnais ;
M. Vincent Prin-Abeil, responsable réglementaire et environnement – référent Rhône au Service Fluvial Lyonnais ;
Mme Pauline Decoin, responsable projets de développement et gestion domaniale au Service Fluvial Lyonnais ;
M. Luc Neyrand, responsable du centre de Fillon au Service Fluvial Lyonnais ;
Mme Clémence Palayer, gestionnaire du domaine public au Service Fluvial Lyonnais ;
Mme Céline Lacroix, gestionnaire du domaine public au au Service Fluvial Lyonnais
M. Guillaume Chauvel, chef de l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Philippe Schneider, chef adjoint de l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Georges Pignot, chef adjoint de l'UTI et chef du pôle ouvrages et bâtiments à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Jean Pernel, chef du pôle domaine et tourisme à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Joseph Viollin, chef du pôle navigation à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Cyril Antolin, chef du pôle projets fluviaux ;
M. Arthur Coulet, chef du pôle linéaire à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
M. Julien Gire, chef du pôle adjoint linéaire à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;
Mme Lucie Ilhe, cheffe du pôle adjointe dragages à l'UTI Canal du Rhône à Sète
M. Damien Waillez, chargé de gestion des ouvrages fluviaux.

Article 3

La décision du 9 mai 2022 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône, en matière de mesures temporaires est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 28 octobre 2022

Thierry Guimbaud

Signé
Directeur général

DECISION
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME CECILE AVEZARD, DIRECTRICE TERRITORIALE RHÔNE SAÔNE
-Chômages-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment ses articles R. 4312-10, R. 4312-16 et R. 4400-1,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 9 mai 2022 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône en matière de chômages,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Rhône Saône, délégation est donnée à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France,

1- En cas d'urgence, toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongement ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2- En cas d'urgence, toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...) ;

- toute décision d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France les actes visés à l'article 1.

M. Olivier Norotte, directeur territorial adjoint ;

M. Bruno Vidal, secrétaire général ;

M. Eric Poirson, adjoint au secrétaire général et directeur des ressources humaines ;

M. Christophe Wendling, directeur des unités territoriales ;
M. Nicolas Chartre, responsable de la direction du développement ;
M. Steven Hall, responsable de la direction de la gestion durable ;
M. Patrice Barbiero, responsable du bureau exploitation et sécurité de la navigation à la direction de la gestion durable ;
Mme Aline Martin, chargée de modernisation de l'exploitation, appui astreinte et RSD ;
Mme Isabelle Vallance, chargée de domaine services à la navigation ;
M. Christophe Huot-Marchand, responsable de l'Unité territoriale d'itinéraire (UTI) canal du Rhône au Rhin ;
M. Marc Rigolier, adjoint au responsable de l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Jean Guillemot, responsable du pôle exploitation, du centre Dole et du centre PC à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Claude Chaniet, adjoint au pôle ingénierie à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Régis Francioli, responsable du pôle MSO à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Bruno Bedeaux, responsable équipes MSO de Besançon à Montbéliard à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Patrice Mottner, responsable exploitation du centre de Montbéliard à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Charles Figuereo, responsable exploitation centre Besançon à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Eric Vuillier, responsable ingénierie à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Vincent Thevenot, responsable du pôle domaine à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Alexandre Cour, responsable du pôle support à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Alexandre Anstett, technicien maintenance spécialisé HEA à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Claude Goguely, chef d'équipe PSC Dole à l'UTI canal du Rhône au Rhin ;
M. Jérôme Quittard, responsable de l'Unité territoriale d'itinéraire (UTI) Petite Saône ;
M. David Jacques, responsable domaine et sécurité de la navigation de l'UTI Petite Saône ;
N., responsable adjointe de l'UTI Petite Saône ;
M. Julien Vieillard, responsable maintenance spécialisée du linéaire et exploitation de l'UTI Petite Saône ;
M. Michaël Bouillard, responsable adjoint maintenance spécialisée du linéaire et exploitation de l'UTI Petite Saône ;
M. Bernard Vandaele, responsable maintenance spécialisée des ouvrages de l'UTI Petite Saône ;

M. Hervé Pietrykowski, responsable ingénierie de proximité de l'UTI Petite Saône ;
M. Christophe Paquet, responsable du bureau des Affaires Générales et responsable QSE – matériel de l'UTI Petite Saône ;
N., responsable de l'UTI Grande Saône ;
M. Laurent Malbrunot, responsable par intérim de l'UTI Grande Saône ;
M. Yannick Savoy, adjoint au responsable de l'UTI Grande Saône ;
M. Christophe Bievliet, chef d'équipe hydrographe à l'UTI Grande Saône ;
M. Philippe Mauger, responsable maintenance spécialisée et ingénierie des ouvrages à l'UTI Grande Saône ;
M. Serge Sahuc, responsable bathymétrie à l'UTI Grande Saône ;
Mme Déborah Brouillon, responsable adjointe exploitation des ouvrages, gestion hydraulique et sécurité de la navigation à l'UTI Grande Saône ;
N., chef d'équipe fonctionnel de l'atelier de Mâcon à l'UTI Grande Saône ;
M. Lionel Convert, responsable gestion domaniale à l'UTI Grande Saône ;
M. Cyril Rigollet, chef d'équipe gestionnaire véhicules, matériels hygiène et sécurité et déchets à l'UTI Grande Saône ;
M. Julien Vigoureux, chef d'équipe de l'atelier de Mâcon à l'UTI Grande Saône ;
M. Nicolas Bardin, chef d'équipe pôle bathymétrie à l'UTI Grande Saône ;

M. Sylvain Cierniak, chargé d'opération linéaire, travaux environnementaux et développement Mâcon à l'UTI Grande Saône;

M. Frédéric Hérit, chef d'équipe des ateliers de Seurre et Chalon sur Saône à l'UTI Grande Saône ;

M. Sébastien Collard, responsable exploitation des ouvrages, gestion hydraulique et sécurité de la navigation à l'UTI Grande Saône ;

M. Eric Baron, responsable maintenance des linéaires à l'UTI Grande Saône ;

M. Denis Desgranges, responsable adjoint maintenance des linéaires à l'UTI Grande Saône ;

M. Philippe Brunier-Coulin, chargé d'opération linéaire, travaux environnementaux et développement Chalon à l'UTI Grande Saône ;

M. Thomas Momber, responsable du Service Fluvial Lyonnais ;

M. Eric Tissier, adjoint au responsable du Service Fluvial Lyonnais;

M. Thierry Sadonnet, responsable travaux – ingénierie, référent Saône du Service Fluvial Lyonnais ;

M. Vincent Prin-Abeil, responsable réglementaire et environnement – référent Rhône au Service Fluvial Lyonnais ;

Mme Pauline Decoin, responsable projets de développement et gestion domaniale au Service Fluvial Lyonnais ;

M. Luc Neyrand, responsable du centre de Fillon au Service Fluvial Lyonnais;

Mme Clémence Palayer, gestionnaire du domaine public au Service Fluvial Lyonnais ;

Mme Céline Lacroix, gestionnaire du domaine public au au Service Fluvial Lyonnais

M. Guillaume Chauvel, chef de l'UTI Canal du Rhône à Sète ;

M. Georges Pignot, chef adjoint de l'UTI et chef du pôle ouvrages et bâtiments à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;

M. Philippe Schneider, chef adjoint de l'UTI Canal du Rhône à Sète ;

M. Jean Pernel, chef du pôle domaine et tourisme à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;

M. Joseph Viollin, chef du pôle navigation à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;

M. Cyril Antolin, chef du pôle projets fluviaux

M. Arthur Coulet, chef du pôle linéaire à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;

M. Julien Gire, chef du pôle adjoint linéaire à l'UTI Canal du Rhône à Sète ;

Mme Lucie Ilhe, cheffe du pôle adjointe dragages à l'UTI Canal du Rhône à Sète

M. Damien Waillez, chargé de gestion des ouvrages fluviaux.

Article 3

La décision du 9 mai 2022 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, à Mme Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône en matière de chômages est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 28 octobre 2022

Thierry Guimbaud

Signé

Directeur général

**Décision relative à la modification
des jours de chômages programmés pour la période
du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022**

Vu le code des transports et notamment ses articles R.4312-10, R.4312-16 et R.4400-1,

Vu la délibération n°06/2021/3.1 du 14 décembre 2021 relative à la modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général de Voies navigables de France en matière de chômages,

Vu la délibération n°02/2021/4.6 du 10 mars 2021 modifiée en dernier lieu par délibération n°06/2021/4.4 du 14 décembre 2021 du conseil d'administration relative aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Vu la décision du 29 septembre 2022 portant délégation de signature au Directeur de l'Infrastructure, de l'eau et de l'environnement,

Vu la décision du 25 août 2022 portant modification des dates du chômage sur le Rhin canalisé de l'écluse de Gamsheim Sas Ouest-1 entre le 31 octobre et le 31 décembre 2022 et l'ajout d'un chômage sur l'écluse de Gamsheim sas Est-2 du 31 août au 28 octobre 2022,

Vu le rapport de justification du 19 octobre 2022 présenté par la direction territoriale de Strasbourg,

LE DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la délibération susvisée, les dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 sont modifiées dans les conditions suivantes :

Chômages modifiés :

Le chômage sur le Rhin canalisé de l'écluse de Gamsheim Sas Ouest-1 prévu à partir du 31 octobre 2022 est décalé aux dates suivantes : du 14 novembre au 17 mai 2024 inclus.

Le chômage sur le Rhin canalisé de l'écluse de Gamsheim Sas Est-2 prévu du 31 août 2022 au 28 octobre 2022 est prolongé jusqu'au 10 novembre 2022 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 21 octobre 2022

**Par Délégation du Directeur Général,
Le responsable de la division, patrimoine,
exploitation et maintenance**
Signé
Philippe BRACQ